



Procès-Verbal de la
Réunion du Conseil Municipal
Mercredi 11 Avril 2018
Séance n° 2018-04

L'an deux mille dix-huit et le onze du mois de avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FOUGERAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2018

Présents : (13) M. Christian FOUGERAT (Maire), Mmes Annie ROUBY (1^{ère} Adjointe), Madeleine BROTIER (2^{ème} Adjointe), M. Patrick ANTIER (3^{ème} Adjoint), Mme Stéphanie BARBASTE, Mrs Jean-Philippe BERTEAUD, Arnaud BERTHELOT, Mmes Sylvie BODET, Monique HAUTIN, Mrs David JARRY, Jean-Paul ROULLIN, Mme Anne TAILLEFER, M. Bernard VACHON.

Absente Excusée : (01) Mme Véronique PROUX (Procuration à M. Christian Fougerat).

Absente : (01) Mme Colette GEMMO.

Mme Annie ROUBY est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance du 28 Mars 2018 a été transmis par mail le 05 avril 2018 à tous les conseillers, et déposé dans le casier de la Mairie pour M. Bernard Vachon. Monsieur le Maire demande s'il y a lieu de relever des observations sur celui-ci.

Monsieur Bernard Vachon fait remarquer qu'il y a une erreur sur le nombre des votants inscrits sur les délibérations n° 20180328-02 & n° 20180328-05. En effet, il y est mentionné « 13 pour » au lieu de « 12 pour » ; Monsieur le Maire ne participant pas au vote était détenteur d'un pouvoir.

Ainsi rectifié, le Procès-Verbal, soumis au vote, est approuvé par les membres présents.

Délibération n° 20180411-01 - Vote des Taux d'Imposition 2018

Pour l'année 2018, Monsieur le Maire annonce les bases d'impositions évaluées au titre des 3 impôts locaux. Celles-ci, en progression globale de l'ordre de 1.52 % par rapport à l'année dernière, permettent, par ce simple mécanisme, de prévoir une augmentation du produit attendu estimé de 9 327 €, en conservant les taux appliqués sur 2017.

Monsieur le Maire précise que, pour la première fois et pour information, la base sur la « taxe annuelle sur les logements vacants » est communiquée sur l'imprimé n° 1259 Fdl.Mi, soit 157 980. Il rappelle que les communes peuvent, par délibération prise avant le 1^{er} octobre de l'année précédant celle de l'imposition, instaurer certaines taxes, dont entre autre, celle évoquée précédemment, compte tenu de la recette escomptée dont pourrait être bénéficiaire le budget communal.

Considérant la pression fiscale, et en référence à l'indice des prix à la consommation de l'Insee relevé à + 1.2 point, Monsieur le Maire suggère d'appliquer une hausse de 1 % sur les 3 taxes. Ce qui impliquerait une augmentation de 6 221 € par rapport au produit attendu, et fixerait les taux 2018 ainsi qu'il suit :

■ Taxe d'Habitation	13.96 %
■ Taxe Foncier Bâti	27.41 %
■ Taxe Foncier Non Bâti	66.43 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie :

- Décide, pour l'année 2018, d'appliquer les taux énoncés ci-dessus.

Ces taux reportés sur l'état FDL 1259, en regard des bases correspondantes énoncées, donneront un produit fiscal attendu de 627 717 €, nécessaire à l'équilibre du Budget Unique 2018

Votes Pour : 11 Contre : 02 (Stéphanie Barbaste & David Jarry)
Abstention : 01 (Bernard Vachon)

↔

Délibération n° 20180411-02 - Budget Principal Commune
⇒ Vote du Budget Unique 2018

Monsieur le Maire soumet aux membres présents le Budget Unique Principal de la Commune pour 2018. Il indique que les dotations de l'Etat n'ont été connues que le 06 avril 2018. Et, informe que la Dotation Globale de Fonctionnement et les Dotations de Solidarité Rurale sont, globalement, en baisse de 1 % par rapport à 2017, pour notre collectivité.

Validé par la Commission Communale des Finances, réunie le 09 avril 2018, le Budget Unique Principal de la Commune se réfère notamment à certaines décisions prises antérieurement, notamment en matière d'investissement. Celui-ci a été construit, article par article en section de fonctionnement, et les opérations de la section d'investissement ont été arrêtées en référence aux projets communaux collectifs.

Monsieur le Maire précise que tous les conseillers municipaux ayant communiqué leur adresse mail ont été destinataires le 10 avril 2018 du projet établi ; M. Bernard Vachon ayant les documents à sa disposition dans son casier en Mairie.

En application de la délibération précédente n° 20180411-01 relative au Vote des Taux d'Imposition 2018, Monsieur le Maire propose que la recette supplémentaire attendue de 6 221 € en section de fonctionnement (Article 7311) soit imputée en dépenses de fonctionnement Chapitre 67 Charges Exceptionnelles (Article 6713 Secours & Dots).

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget s'effectue au niveau du chapitre en section de fonctionnement et au niveau de l'opération en section d'investissement.

Les deux sections (dépenses & recettes) s'équilibrent ainsi :

⇒ Fonctionnement	1 379 633.93 €
⇒ Investissement	2 181 049.57 €

pour une prévision budgétaire globale de 3 560 683.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie :

- Approuve le Budget Unique Principal de la Commune, équilibré aux sommes énoncées ci-dessus.

Votes Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

—————

Délibération n° 20180411-03 - Budget Annexe « Lotissement Les Plantes du Dessus »
⇒ Vote du Budget Unique 2018

Monsieur le Maire soumet aux membres présents le Budget Unique Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus » pour 2018.

Considérant les opérations de stocks, le budget unique est établi par le Percepteur, et arrêté en équilibre à :

- ⇒ 803 299.56 € en section de fonctionnement ;
- ⇒ 851 649.78 € en section d'investissement.

pour une prévision budgétaire globale de 1 654 949.34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie :

- Approuve le Budget Unique Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus », équilibré aux sommes énoncées ci-dessus.

Votes Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

—————

Informations Diverses

Monsieur le Maire informe :

- * Avoir invité la Commission Communale de l'Habitat, Lundi 15 avril 2018 à 9 h.15 à la Mairie de Burie, pour l'accueil des étudiants de l'Etablissement Polytech de Tours devant réaliser l'étude de revitalisation du Centre-Bourg.
- * Association Belle-Rive ⇒ Assemblée Générale à Saintes le 24 avril 2018 - Réunion La Culture à Saint-Sauvant Salle de La Tour, le 17 avril 2018 à 17 h.30 - Réunion Le Lien Social à l'Annexe de Burie, le 26 avril 2018 à 18 h.30.
- * Le Repas de la Chasse ⇒ Samedi 28 avril 2018.
- * Commandement de la Brigade de Burie ⇒ est assuré depuis le 1^{er} avril 2018 par le Maréchal des Logis Chef Cédric Dever.
- * Le Paléosite de Saint-Césaire ⇒ Conférence le 25 mai 2018 à 19 h. 00.
- * Le Judo Club de Burie ⇒ Tournoi annuel le dimanche 13 mai au dojo.
- * Contrat de Santé en collaboration avec la Cda de Saintes ⇒ en quête de bénévoles pour lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Mme Annie Rouby informe :

- * Ecoles ⇒ Les sanitaires de l'école sont en cours de réalisation durant ces vacances scolaires de printemps et seront terminés au lundi 23 avril, pour la rentrée.

M. Patrick Antier informe :

- * La Commission Communale de la Voirie s'est réunie le mardi 10 avril afin de faire le point sur les travaux 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 35.

Le Secrétaire de séance,
Mme Annie Rouby

Le Maire,
M. Christian FOUGERAT